

BULLETIN ACADÉMIQUE N°1

10 septembre 2021



Ensemble pour une société démocratique, solidaire et durable !

Alors que nous subissons une crise sanitaire planétaire exceptionnelle, une crise environnementale alarmante (voir le récent rapport du GIEC) et une inquiétante crise sociale, le président Macron et l'ensemble du gouvernement "En Marche" poursuivent une politique économique favorable aux plus riches, accentuent la destruction de notre modèle social qui protège les plus démunis, bafouent le principe démocratique, négligent l'ensemble des conclusions de la convention citoyenne pour le climat et fracturent la société en favorisant le chacun pour soi. Force est de constater qu'aucune leçon n'a été retenue de cette période incertaine et difficile : le monde d'après s'annonce pire que celui d'avant !

Nos concitoyens demandaient, à juste titre, plus de protection sociale, plus de service public (lits dans les hôpitaux, moyens en réanimation, postes d'enseignants...) et plus de débats démocratiques sur la gestion de la crise du covid19.

Il n'en a rien été ! Le 12 Juillet, le président prenait le chemin d'une dérive autoritaire en instaurant le "Pass sanitaire", dispositif attentatoire aux libertés qui tend à opposer les citoyens. Il terminait son intervention avec la ferme intention de réformer l'assurance chômage qui réduit les droits d'une population fragile, de concevoir et mettre en œuvre une réforme des retraites délétère avec l'allongement de la durée de cotisation et la fin des régimes spéciaux et de réduire la dépense publique en supprimant encore des emplois de fonctionnaires et des moyens pour les services publics (santé, éducation...).

Dans l'éducation, avec 1800 suppressions d'emploi et 43000 élèves supplémentaires, la situation se dégrade encore. L'augmentation des HSA, les affectations sur des postes partagés, l'imposition de tâches souvent inutiles et l'augmentation des effectifs élèves seront les ingrédients nocifs de notre quotidien professionnel. Les mesures REP+, "professeur principal/professeurs référents", "HSA aux temps partiels", détaillées dans le bulletin national du SNEP-FSU, portent une logique de concurrence généralisée néfaste à l'intérêt général et constituent une fausse revalorisation.

Quant à notre discipline EPS, elle a été placée sous le feu des médias suite au tweet de JM Blanquer dans lequel il saluait l'engagement des professeurs d'EPS pour les excellents résultats des équipes françaises de sports collectifs aux JO. Sportifs et enseignants lui répondaient dans la foulée en condamnant unanimement ses propos et ses décisions: dégradation des formations initiale et continue, baisse des recrutements, horaires insuffisants, place de l'EPS dans les examens, sport scolaire affaibli par les contraintes sanitaires (interdiction des rencontres)...

Dans ce contexte compliqué, tendu et incertain, le SNEP-FSU Grenoble appelle les enseignants à se mobiliser pour le service public d'éducation en participant aux grèves et manifestations du 23 septembre 2021.

Il les invite également à participer aux initiatives pour la promotion d'une EPS émancipatrice et de la réussite de toutes et tous : soirée de l'EPS le 22 septembre (visio) et 40ème anniversaire de l'intégration de l'EPS au MEN le 7 octobre (visio et rassemblement à Grenoble).

Enfin, les militants du SNEP-FSU réunis en bureau de rentrée sollicitent les collègues à renforcer notre outil syndical en adhérant au SNEP-FSU le plus rapidement possible.

Bonne rentrée scolaire 2020-2021 à toutes et tous, en espérant vous croiser le plus vite possible !

Le secrétariat académique du SNEP-FSU Grenoble

Jeudi 23 septembre 2021 :

Appel à la mobilisation

Pour un **plan d'urgence** dans l'éducation, pour **les postes, les salaires**, l'amélioration des **conditions de travail**.

La rentrée 2021 est de nouveau marquée par le manque d'anticipation et la confusion de la politique suivie face à la poursuite de la crise sanitaire. Par ailleurs, alors que cette rentrée aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'éducation, le ministère poursuit une politique qui va à rebours des besoins du service public.

Jeudi 7 octobre 2021 à

Grenoble : un RDV à ne pas manquer !

Venez fêter le **40ème anniversaire de l'intégration de l'EPS au MEN** avec nous à Grenoble.

Programme en page 5 de ce bulletin

ORGANIGRAMME

SNEP-FSU GRENOBLE - ANNEE 2021

GRENOBLE

Secrétaires académiques

Alexandre Majewski

06 81 08 32 92

S3-grenoble@snepfsu.net



Maxime Veghin

06 74 68 02 02



Emmanuelle Charpinet

06 03 02 18 32

cpepsgrenoble@gmail.com



Trésorier académique

Romain Fredenucci

06 78 56 47 35

romfreden@hotmail.com



ARDECHE

Secrétaire départemental

Maxime Veghin

06 74 68 02 02

S2-07@snepfsu.net



Trésorier départemental

Fabien Cayron

06 88 23 19 72



DROME

Secrétaires départementaux

Delphine Gasnier

06 18 12 88 53



Philippe Herbert

06 67 06 39 03



Céline Domergue

06 78 13 14 40



Trésorière départemental

Vanessa Deschamps

06 83 38 15 96

deschampsvanessa3@yahoo.fr



HAUTE SAVOIE

Secrétaires départementaux

Emilie Ducret Pascal Rimet
06 43 45 42 02 06 23 20 12 81

S2-74@snepfusu



Trésorière départemental

Marion Mulliez
06 24 40 60 82



ISERE

Secrétaires départementaux

Yann Queinnec Willy Pependjak
07 82 38 56 91 04 76 27 79 96

S2-38@snepfusu.net



Trésorier départemental

Romain Fredenucci
06 78 56 47 35

romfreden@hotmail.com



SAVOIE

Secrétaires départementaux

Cécile Blyweert
06 11 42 16 58

S2-73@snepfusu.net



Trésorier départemental

Grégory Fitsch
06.01.42.52.42

gregfitsch@gmail.com



COMMISSIONS ET REFORMES

CORPO/EMPLOI : Emmanuelle Charpinet
SPORT SCOLAIRE : Maxime Veghin
EDUC/PEDA : Alexandre Majewski
STAGIAIRES/STAPS : Bérangère Philippon
INSTALLATIONS : Thierry Placette
SYNDICALISATION/AEA : Alain Briglilia
SANTÉ/COMMISSION DE REFORME :

Académie : Maxime Veghin, Alexandre Majewski

Ardèche : Catherine Maurin

Drôme : Philippe Herbert

Haute Savoie : Aure-Solenne Perignon, Pascal Rimet

Isère : Catherine Delus, Marilou Sauret

Savoie : Benoit bourgeois, Xavier Andrieux

PARITARISME

LE PARITARISME N'EST PLUS...LE SYNDICALISME NON PLUS ?...

Il faut le dire, le répéter, le marteler : **nous observons déjà les conséquences délétères de la Loi de Transformation de la Fonction Publique (promulguée dans l'été 2019) et, ceci, particulièrement au niveau corpo !**

Pour rappel, avec cette loi, nous assistons à une régression historique et sans précédent : **augmentation des recrutements des contractuels, rajout d'une nouvelle sanction de 3 jours d'exclusion pour les personnels, fusion des comités techniques et des comités HSCT et enfin disparition de toutes les instances paritaires concernant la mobilité (mutations) et la carrière des personnels** (promotions, avancements).

Sur ce dernier point, les commissaires paritaires, anciens acteurs principaux, avons tous perdu notre premier rôle. Nous n'avons plus voix au chapitre. Mutation, avancement accéléré au 6ème et 8ème échelon, promotion à la hors classe, promotion à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial, promotion par liste d'aptitude... Pour nous, plus de documents (donc aucune information émanant de l'administration), plus de CAPA. **L'administration gère donc seule...** Les agents n'ont plus, sur leur carrière, que la possibilité de faire des recours administratifs. Principe utilisé notamment dans l'armée, qui est un formidable outil de discrimination individuelle et de régression des droits. Chacun.e est renvoyé.e à des démarches individuelles et comme les représentants syndicaux ne disposent plus nécessairement de repères collectifs, il est extrêmement compliqué de conseiller les collègues sur les démarches à engager et d'obtenir des données pour étayer les recours...De plus, ceux-ci, même quand ils aboutissent, ne permettent pas toujours la réparation complète d'une erreur. Pour exemple, au niveau des mutations : le rectorat de Grenoble, conformément aux consignes ministérielles, ne modifie pas les affectations déjà prononcées... **Un poste pour lequel vous seriez légitime mais donné par erreur à un autre collègue ne sera donc plus pour vous !!**

Des exemples de ce type existent déjà sur les 2 derniers mouvements académiques. Et nous pourrions aussi rappeler que, lors de ceux-ci, nous avons pu observer une affectation prononcée hors barème, une augmentation des postes bloqués et une augmentation des postes vacants à la fin du mouvement. Cette année, 8 postes sont restés vacants ! **8 collègues de plus qui auraient pu rentrer dans notre académie...** Le calibrage semble ne pas avoir été à la hauteur et va bien dans le sens de l'augmentation du recrutement des contractuels puisque dans le même temps, la pénurie de TZR se confirme.

Au niveau de la promotion à la classe exceptionnelle et l'échelon spécial, nous n'avons pas encore pu analyser les tableaux de cette dernière campagne. Mais, en notre absence, et, dans une promotion où le vivier 1 fonctionnel représente 80% des possibilités de promotion (certaines sont alors perdues !) et, où l'avis reste déterminant dans le barème ; nous pensons, qu'une fois de plus, le fait de promouvoir des agents proches de la retraite pour fluidifier ensuite l'accès à ces grades n'a pas été réellement entendu.

Au-delà de ces aspects plus techniques nous avons un réel sentiment de mépris. Sur ces 2 dernières années, nous n'avons pas toujours de réponse à nos mails. Nous n'avons aucun calendrier des actes de gestion (ce qui rend bien plus difficile l'information et la communication aux collègues). Pour les seules instances paritaires restantes (CAPA appel rendez-vous de carrière et temps partiel), les documents ne nous sont communiqués que très tardivement (nous avons d'ailleurs dû demander le report d'une CAPA). Les aléas du covid et du télétravail s'ajoutant, nous avons même été coupés en pleine instance alors que nous abordions un sujet sensible !

Nous avons conscience que le rectorat subit aussi toutes les attaques qui visent le fonctionnement même du Service Public (restructuration avec des changements de postes, des nouvelles définitions de postes, des baisses d'effectifs...etc...) et peine certainement à mener de front tous ses dossiers... Le dialogue avec les syndicats n'est alors plus une préoccupation essentielle, contrairement à ce qu'énoncent les stratégies de communication ministérielle. L'échange peut donc être évité sous couvert de cette loi, et n'est peut-être plus forcément toujours souhaité ?

Comment mieux contourner le corps syndical ? Il semble que cette loi soit un outil efficace !

Un seul mot d'ordre s'impose alors à nous : **ABROGATION !!**

S'il y a un mandat qui a fait consensus au dernier congrès académique (juin 2021), c'est bien celui-là ! Rejoignez-nous donc dans toutes les luttes, dans toutes les actions qui combattront cette loi destructrice qui poursuit le dynamitage du Service Public et anéantit les forces de résistances que constituent les syndicats de transformations sociales !

La lutte est aussi dans les urnes. Les échéances électorales approchent. Il est indispensable que chacun et chacune lisent attentivement les programmes des différent(e)s candidat(e)s, et ce, particulièrement en ce qui concerne le devenir de la Fonction Publique !

ARTICLE

7 OCTOBRE

40ÈME ANNIVERSAIRE DE L'INTÉGRATION DE L'EPS AU MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE



En 1981, **l'EPS intégrait le ministère de l'éducation nationale**. Cette entrée est d'abord le résultat de la mobilisation de toute une profession pour sa discipline d'enseignement et sa reconnaissance au sein de l'institution. Cette intégration historique portée essentiellement par les enseignants a souvent été minimisée dans les productions sur la construction de notre métier.

Le 7 octobre, **le SNEP-FSU vous invite à fêter cet anniversaire**, à revisiter les événements qui ont amené le pouvoir à mettre en œuvre cette intégration (mobilisations, actions syndicales, négociations...) et à regarder de façon critique ce que nous sommes devenus. Des acteurs grenoblois de l'EPS d'hier et d'aujourd'hui témoigneront et porteront un regard sur l'évolution de la discipline et de notre métier de 1981 à 2021.

Parallèlement à nos échanges, le SNEP-FSU national organisera **6 tables rondes** avec de nombreux.es intervenant.es : enseignant.es, syndicalistes, universitaires, intellectuel.les. Ces débats et conférences seront retransmis en visio.

Cet anniversaire s'inscrit dans la campagne que les enseignants d'EPS doivent mener pour "4h d'EPS sur toute la scolarité obligatoire".

PROGRAMME

9h30- 10h : Accueil

10h- 10h30 : Introduction de Benoit Hubert (secrétaire général du SNEP-FSU) en visio : Le projet culturel et social du SNEP

10h30- 11h : Conférence Mickaël Attali sur "40 ans au MEN, quel bilan ?" en visio.

11h- 12h30 : Table ronde sur " Place de la profession dans cette intégration (mobilisations, revendications, négociations)" avec des acteurs locaux de l'EPS : JP Tournaire, JL Refuggi, R. Reynaud, M. Buclon, B. Dumas, MH Blain.

Apéro offert par le SNEP-FSU. Repas à prévoir par chaque participant.

14h-15h30 : "Evolution du métier (contenus, missions...)" avec des collègues issus de différentes générations. Réaction des militant.es "historiques".

16h- 17h30 : Table ronde en visio sur "L'évolution de la leçon d'EPS" avec J. Marsenach, A. Hébrard, J. Saint-martin, L. Gottsman

**Notre ambition est de rassembler
10000 enseignants d'EPS en
cumulant les participants en ligne
et/ou en présence à Grenoble ! C'est
le point de départ d'une campagne
majeure pour l'EPS.**

**Alors inscrivez vous vite sur le site
du SNEP-FSU Grenoble à la journée
académique ou sur le site du SNEP-
FSU national pour suivre en visio...**

A JEUDI !

Demande d'autorisation spéciale d'absence

Nom - Prénom :

Etablissement :

à Madame la Rectrice de l'Académie de GRENOBLE

s/c de (1)

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence afin de participer congrès extraordinaire qui aura lieu :

le 7 octobre 2021 de 9h30 à 17h30

A Grenoble, bourse du travail- Avenue de l'Europe.

Vous trouverez ci-dessous la convocation que m'a adressée le SNEP FSU.

Date et signature :

(1) Préciser : « Proviseur du Lycée.... » ou « Principal du Collège.... »



Section syndicale de GRENOBLE

Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Grenoble, le 6 Septembre 2021

N'oubliez pas d'inscrire vos coordonnées avant de remettre cette convocation à votre chef d'établissement

Convocation

Conformément aux articles 13 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher(e) Camarade,

Tu es prié(e) de bien vouloir assister au congrès extraordinaire qui se tiendra le :

7 Octobre 2021

Début des travaux : 9h30

Fin des travaux : 17h30

A Grenoble- Bourse du travail- Avenue de l'Europe.

Ordre du jour :

- Rôle des enseignants d'EPS dans l'intégration de la discipline au Ministère de l'éducation nationale en 1981.
- Quelle évolution du métier et de la discipline de 1981 à aujourd'hui.
- Quels enjeux pour EPS de demain ?

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement.

Emmanuelle Charpinet, Alexandre Majewski, Maxime Véghin

SYNDICALISATION

LA SYNDIC ? OUI MAIS POURQUOI ?



Plus que jamais, sous le quinquennat de Macron, les décisions prises par son gouvernement, le ministre Blanquer en tête n'ont fait **qu'affaiblir le service public, ses agents** et à l'Education Nationale tout particulièrement :

- **loi de la transformation de la fonction publique,**
- **gel du point d'indice** pour les salaires,
- **réforme des lycées et LP** (fiches examens, diminution du nombre d'heures d'EPS, etc)
- modifications des statuts de l'enseignant et augmentation des missions (Professeur principal parcours sup, Professeur référent, Référent examens, Aide personnalisé, devoirs faits, imposition de 2 heures supplémentaires, mesures REP+, HSA aux temps partiels, etc)
- **autonomie grandissante des établissements**
- **1800 postes de moins**

La liste est non exhaustive, mais le ras-le-bol est là !

« Ce n'est parce que les temps sont durs que nous ne nous syndiquons pas. C'est parce que nous ne nous syndiquons pas que les temps sont durs »

Librement inspiré de Sénèque

A tout cela s'est rajouté la crise covid, qui au-delà de mettre en avant la nécessité de « plus de sport » ou de « plus de pratique physique », et donc à montrer **l'importance de la discipline EPS et le rôle des AS**. Mais contrairement à ce qu'on pouvait attendre ;

- la filière STAPS est attaquée, la réforme de la formation place les étudiants dans des situations délicates en terme d'études et de réussite (stagiaires contractuels alternants à 6h, qui doivent mener de front le travail d'enseignant, la validation du master 2 et le concours au CAPEPS)
- La discipline s'est retrouvée la « mal lotie » et le « mauvais élève » de ces deux dernières années (ordre et contre ordre, limitations des activités à enseigner, cours dedans puis dehors, distance des élèves à 1M, puis 2m, avec masque, sans masque, etc)

Dans cette conjoncture compliquée pour notre discipline, il est primordial de faire corps, et d'agir en nombre, car **seul le collectif fait la force** et peut permettre de faire infléchir les décisions gouvernementales.

Le SNEP-FSU a besoin de vous, et vous avez besoin du SNEP-FSU !

Alors plus d'hésitation syndiquez-vous !

Le secrétariat académique du SNEP-FSU Grenoble

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement					
	Nom					Code établissement					
	Nom de jeune fille					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégré stagiaire	
				Disponibilité		Congés (parental...)					

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")			Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale					

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible				152 €	159 €	168 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €	
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla		202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.		238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE			120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe				178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.		213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS		110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe		259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 € → Groupe 1		59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		132 €		
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2			73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		146 €				
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3			88 €										
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe		100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin		Non syndicaux		60 €	
Agrégré stagiaire sur 1er poste		110 €		Contractuel alternant et autre (CDD)		20 €				Institutions/Associations		60 €	
Congé parental - disponibilité		46 €		Congé de formation		102 €				Etudiants STAPS		20 €	
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.		Inférieur à 1151 € → Groupe 1		51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €			
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €			
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €	Supérieur à 2 900 € →groupe 10		168 €			
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		134 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____	Pour le compte du SNEP-FSU
Prénom _____	76, rue des Rondeaux
Adresse _____	75020 PARIS
Compl. d'adresse _____	Ref : cotisation SNEP
CP - Ville _____	A :
Pays _____	Le :
Code IBAN _____	Signature :
Code BIC _____	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>	

! CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.